



Ma fille de 15 ans veut vivre chez son pere

Par **Loudouna**, le **28/06/2019** à **21:53**

Bonsoir,

je suis divorcée depuis 2012 et j ai la garde de mes 2 filles jumelles de 15 ans. Une de mes filles vient de m annoncer qu elle allait vivre chez son pere et est partie dailleurs dans la foulée. Son père lui met la pression aussi depuis un moment car il espère surtout ne plus avoir à donner de pension...mais ce que je voudrais savoir c est surtout que je ne voudrais pas me retrouver dans l embarras d un point de vue juridique et au niveau des prestations sociales...son pere doit il saisir le juge ? Ou peut il faire comme bon lui semble avec notre fille ? Dois je pévenir la caf que ma fille est chez son père ou faut il qu il y ait une decision de justice ? Peut il décider de ne me donner que la moitié de la pension ou rien du tout du fait que je n ai plus qu une seule de mes filles ?

Merci de bien vouloir m éclairer svp car je suis un peu perdue du fait que je ne m y attendais pas.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **29/06/2019** à **15:54**

Bonjour

Di vous connaissez notre site, vous savez que de nombreuses questions concernent justement les indus et les problématiques de remboursement.

Modifiez votre situation chaque fois qu'il y un changement.